

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 16 OCTOBRE 2017

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme Éliès, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Philippe, de M. Petton Cédric absent excusé qui a donné pouvoir à Mme Conq et de M. Lannuzel Christian, absent excusé. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

### AVIS SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Quatre dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- YP 107, 60 route de la Luronne, terrain bâti, 360m<sup>2</sup> ;
- YP 725, 4 impasse des Néréïdes, terrain bâti, 819 m<sup>2</sup> ;
- ZI 335, Impasse de la grande prairie, terrain non bâti, 623 m<sup>2</sup> ;
- YE 77, 14 allée des bruyères, terrain bâti, 617 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour ces dossiers.

### PRESENTATION DU BILAN ENERGIE ET FLUIDE PAR ÉNERG'ENCE

Notre interlocuteur au sein d'Énerg'ence, Ninon Durand, présente le bilan 2016 en commentant l'étude détaillée annuelle. Les points principaux sont les suivants :

**Les consommations d'énergie** ont légèrement diminué en 2016 (-3%) et représentent 792 244 kWh. Cette baisse se manifeste également sur les dépenses (-2 %) qui s'élèvent à 102 402€. L'énergie la plus utilisée est l'électricité (58% des consommations et 74% des dépenses). Afin de diminuer encore le coût, le tarif d'acheminement pour le complexe mairie a été modifié pour une économie estimée de 400€/an.

**La consommation d'eau** s'est stabilisée entre 2015 et 2016 à 3320 m<sup>3</sup>.

**Projets en cours :** Vestiaires de la salle omnisports : audit et travaux de rénovation ; optimisation du chauffage du foyer des jeunes, vérification du réglage des régulations du chauffage, construction d'une nouvelle crèche – accompagnement sur le volet énergétique.

### CRECHE L'ILE AUX ENFANTS

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de construire une nouvelle crèche pour répondre aux exigences de la PMI. Les études de conception du bâtiment et l'évaluation financière sont en cours. Le conseil municipal approuve le principe de ce projet et donne pouvoir au Maire pour réaliser les demandes de financements auxquels celui-ci pourrait prétendre auprès des différents partenaires et notamment la CAF, le Conseil départemental, le Conseil Régional, les services de l'État...

### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE 2016

Ce rapport est présenté par Anne Danse représentant le syndicat des eaux de Kermorvan.

**Indicateurs techniques :** Estimation population desservie : 21 158 habitants / Abonnés : 11 162 en 2016 / Les volumes : Volume produit : 1 037 345 m<sup>3</sup> + volume importé : 15 256 m<sup>3</sup>. La consommation moyenne par abonnement s'élève à 80,92 m<sup>3</sup>/ abonné / an.

#### Indicateurs financiers

##### **Prix du service de l'eau potable**

- Partie fixe = abonnement au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : Pour la collectivité (syndicat des eaux de Kermorvan) : 26,52 € ; pour le fermier (service SPL Eau du Ponant) : 77,80 €
- Partie proportionnelle à la consommation
- Redevances agence de l'eau
- TVA 5,5%

##### **Indicateurs de performance**

Qualité de l'eau : conclusion sanitaire de l'ARS en 2016 : Eau brute (à la prise d'eau) : 100% de conformité aux valeurs limites. Il est à noter que depuis 2012, il n'y a pas eu de dépassement du seuil de nitrates et que la valeur maximum constatée est également en baisse. Ces bons indicateurs sont le résultat du travail réalisé par les agriculteurs en partenariat avec le syndicat des eaux de Kermorvan.

Performance du réseau. Rendement du réseau de distribution en 2016 : 92,6%. Indice linéaire de pertes du réseau : 0,45 m<sup>3</sup>/km/j

Le rapport complet est consultable à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

### RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

#### **1) Service public communal**

Le service est exploité en régie. Les prestations assurées par la commune sont les suivantes :

- Gestion du service : accueil des usagers, application du règlement du service, contrôle du bon fonctionnement ;
- Contrôle, renouvellement des branchements ;
- Entretien des canalisations, des équipements électromécaniques, des postes de refoulement.

La collectivité délègue la facturation à la SPL Eau du Ponant.

Nombre d'abonnements en décembre 2015 : 1045 raccordables + raccordés ; 1015 raccordés.

Les volumes facturés en 2015 : 72 500 m<sup>3</sup>. Longueur du réseau en 2016 : 13 880 m en gravitaire ; 589 m en refoulement. Cinq postes de refoulement sont situés sur le réseau de la commune.

Le prix : pas de variation entre 2014 et 2015.

Tous les indicateurs : qualité du service à l'utilisateur ; gestion financière et patrimoniale et performance environnementale sont bons.

## 2) Service public intercommunal

La Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI) est dotée d'une station d'épuration de 4700 équivalents habitants. La mise en service a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2011. Cette station se situe à Kervoulou en Plouarzel. Les prestations assurées par les agents des services techniques de Plouarzel pour la CCPI sont les suivantes :

- Gestion du service : analyse de la qualité du rejet, taux de boue dans le bassin d'aération, siccité des boues, concentration des boues, contrôle du bon fonctionnement, surveillance et entretien des installations.
- Entretien des canalisations, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.

La CCPI délègue : le traitement des boues au Syndicat mixte du Bas Léon et la surveillance des postes de refoulement et de la station d'épuration à Hydressas (astreinte).

Quatre postes de refoulement sont situés sur le réseau appartenant à la CCPI. Tous ces postes sont dotés d'un système de télésurveillance.

Le rapport du Service de l'eau et l'assainissement du conseil départemental indique que les résultats obtenus sur l'eau épurée ont été excellents tout au long de l'année.

Il conviendra de surveiller l'évolution de la charge organique reçue avec le raccordement des deux nouveaux secteurs (Le Carpont et Ruscumunc). La sécurisation du poste de Trezien reste une priorité en matière de travaux.

L'équipement du réseau en systèmes d'auto surveillance est en cours, notamment pour détecter les surverses (eaux usées qui pourraient s'écouler dans le milieu naturel).

Le conseil municipal donne acte de la présentation des rapports et résultats 2016. Les rapports complets sont consultables à la Mairie aux heures habituelles d'ouverture au public.

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES

### Campings municipaux : vote des tarifs 2018

Après avoir pris connaissance des propositions de tarifs communaux et de l'avis de la commission des finances, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité, arrête comme suit les tarifs du camping applicables du 01/01 au 31/12/2018, hors taxe de séjour :

<b>CAMPINGS AMENAGES</b> : système de forfait / famille (5 pers. maxi) et / emplacement pour redevances camping	
Emplacement pour caravane, camping car ou tente pour 5 pers. maxi	
- 1 jour (renouvelable 2 fois)	11,10 €
- 4 jours	43,60 €
- 5 jours	53,20 €
- 6 jours	62,90 €
- 1 semaine	72,60 €
- 2 semaines	142,60 €
- 1 mois	274,00 €
- 2 mois	494,00 €
- 3 mois	652,00 €
Si > 5 : / jour / adulte en +	2,30 €
/ jour / enfant de 6 à 12 ans en +	1,35 €
Tarif électricité / jour et / branchement	3,00 €
Tarif douches chaudes (le jeton)	1,00 €
Tarif de groupe / jour / campeur pour colonies	2,45 €
Tarif randonneur à pied ou à vélo / jour / personne	4,05 €
Garage mort / jour (sauf juillet et août)	5,35 €
Ristourne aux adhérents FFCC ou camping international (campings communaux homologués)	5%
<b>CAMPING SUR TERRAINS NON AMENAGES</b> : En terrain privé, le même tarif est applicable aux tentes et aux caravanes ou campings cars. Leur nombre est limité à 6 par terrain quel qu'en soit la superficie. maximum 3 mois au choix entre le 15/5 et le 15/9	
Fourniture d'eau par la commune :	
- 1 semaine	4,10 €
- 2 semaines	8,00 €
- 1 mois	15,05 €
- 2 mois	27,80 €
- 3 mois	41,70 €
Répurgation : tarifs CCPI	
<b>AIRE POUR CAMPING-CARS (du dernier week end d'avril au 30/9)</b>	
Emplacement pour 24 heures	4,50 €
Emplacement pour 24 heures avec branchement électrique	7,50 €

Vidange	gratuite
Chargement batterie (50 mn) et eau (10 mn = ~ 100 litres) - monnayeur	2,00 €

## Taxe d'aménagement

Madame Conq, adjointe aux finances rappelle que pour financer les équipements publics des communes, la taxe d'aménagement est applicable depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012. La commune peut fixer, dans le cadre des articles L.331-14 et L.332-15 du code de l'urbanisme, le taux applicable à la commune. Ce taux avait été sectorisé sur la commune pour prendre en compte la suppression de la PAC (participation à l'assainissement collectif). La compétence assainissement étant transférée à la Communauté de communes du Pays d'Iroise, il est nécessaire de réviser le taux de la taxe d'aménagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, afin de tenir compte de l'évolution des compétences communales, décide d'instituer la taxe d'aménagement (TA) selon les modalités suivantes :

**Taux** : 5% sur l'ensemble du territoire de la commune ;

### Exonérations facultatives retenues :

- Logements sociaux bénéficiant de taux réduit de TVA ou de prêts aidés (prêts locatifs sociaux, par exemple) : exonération de 100% ;
- Surfaces de constructions (supérieures à 100m<sup>2</sup> et dans certaines limites) pour résidences principales financées par un prêt à taux zéro (PTZ) : pas d'exonération ;
- Constructions industrielles et artisanales et leurs annexes : application d'un taux d'exonération de 50% de la surface taxable, sur l'ensemble du territoire de la commune ;
- Commerces de détail de moins de 400m<sup>2</sup> : application d'un taux d'exonération de 50% de la surface taxable, sur l'ensemble du territoire de la commune ;
- Travaux sur des monuments historiques : exonération de 100% ;
- Abris de jardin soumis à déclaration préalable : application d'un taux d'exonération de 50% de la surface taxable sur l'ensemble du territoire de la commune.

La présente délibération est valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et est reconduite de plein droit annuellement

## Taxe d'habitation : point sur l'évolution des encaissements

Les éléments suivants sont donnés pour information : en 2017, la commune devrait percevoir 1 871 388€, soit 110 703€ de plus qu'en 2016 en raison de la suppression de l'abattement à la base.

## Transfert de l'assainissement à la Communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI) ;

Les opérations préalables au transfert du budget assainissement à la CCPI, dont l'inventaire des actifs, sont en cours. Le transfert à la CCPI ne pourra être effectué qu'avec une trésorerie positive. Il sera nécessaire de réaliser un emprunt dans l'attente du versement des subvention.

## Situation des investissements

Les principaux investissements réalisés concernent :

- les acquisitions de terrains et de bâtiments : hangar et bureaux Roussel ; anciennes écoles Saints Anges et Saint Charles ; deux maisons en état d'abandon, propriété Segalen, réseaux pour un montant total de 628 283,49€
- les travaux : centre technique, anciennes écoles Saints Anges et Saint Charles, grosses réparations de bâtiments, pôle santé, aménagement du bourg, grosses réparations de voirie pour un montant de 242 386,48€

Ces dépenses ont été financées notamment par des emprunts (600 000€), la taxe d'aménagement (77 204,61€) et des ventes diverses (82 580€).

Un appel d'offres a été lancé pour l'extension du mur d'escalade à la salle de Kerven.

## COMPTES-RENDUS DE LA COMMISSION DES TRAVAUX/ENVIRONNEMENT ET DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DECISIONS EN DECOULANT

### Projet multisport

Le Conseil Municipal Jeunes étudie la création d'un espace multisports. L'implantation du projet est prévue au niveau de l'aire de jeux de Kerivarç'h. La commission valide cet emplacement. L'appel d'offres sera prochainement publié pour une réalisation au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

### Restructuration du bâtiment Roussel à destination des services techniques de la commune

Il est proposé au Conseil Municipal, de retenir la proposition de la commission d'achat ci-dessous et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Lot 1 - Démolitions / Gros-oeuvre	Ent. Roussel	26 102,01€ HT
Lot 2 - Charpente	Ent Quéméneur	9 000,00€ HT
Lot 3 - Couverture / Bardage	Ent Bihannic	44 394,11€ HT
Lot 4 - Menuiseries extérieures / Serrurerie	Ent RPS Aluminium	13 158,00€ HT
Lot 5 - Cloisons-Isolation / Plafonds	Ent Gélébart	11 569,37€ HT
Lot 6 - Menuiserie intérieure	SAS Jourt	19 133,95€ HT

Lot 7 - Revêtements de sols / Faïences	Ent Salaun	6 511,90€ HT
Lot 8 - Sanitaire	Ent Jezequel	8 000,00€ HT
Lot 9 - Électricité / VMC / Chauffage	Ent Bleunven Monot	16 208,41€ HT
Lot 10 - Peinture	Ent Armor Décor	7 133,07€ HT
Lot 11 - Désamiantage	SIB	11 470,00€ HT
	TOTAL	172680,82€ HT

### Aménagement des abords du terrain principal de Menez Crenn

Il est prévu de changer le pare-ballons du terrain A, courant octobre.

L'aménagement de l'espace entre le terrain A et le terre-plein en contre-bas côté ouest est rendu nécessaire par l'abatage des cyprès. La solution proposée consiste en la pose d'une palissade ajourée d'une hauteur d'1m60 (montant du devis : 3 280€) et la plantation de chênes verts à l'arrière de cette palissade.

### Aménagement lotissement « rue de la libération »

La phase de finition du lotissement va bientôt débuter. Le lotisseur doit réaliser un enrobé sur le cheminement piéton devant le lotissement. Avant l'achèvement de ces travaux, la commission propose la mise en place du réseau d'éclairage public sur ce cheminement piéton. De plus, vu la dangerosité des sorties du lotissement, la commission propose d'enlever des haies qui séparent la voie du cheminement et ne garder que les arbres.

### Aménagement rue des écoles (abord pôle santé et maison paroissiale)

La salle paroissiale devrait être terminée à la fin d'année. Le parking ainsi que le trottoir devront être aménagés. La commission propose la création d'un trottoir en béton lavé, ainsi que des petits murets en pierre. Cela permettra de séparer le cheminement piéton de la voie et de corriger les différences de niveaux entre la voirie et le trottoir

Des plantations sont prévues rue du suroît devant le muret existant.

### Point sur les travaux en cours

- Désamiantage : En cours de réalisation. La fin des travaux prévue pour l'ensemble des sites fin octobre/début novembre.
- Démolition : commencement semaine 43, fin des travaux pour l'ensemble des sites, première quinzaine de décembre.
- Maisons BMH rue des écoles : Commencement des terrassements le 30 octobre.
- Aménagement Pôle Santé : Fin des travaux début novembre.
- Aménagement des vestiaires du bourg : Appel d'offres en cours de rédaction, parution fin octobre.
- Assainissement : Fin des travaux prévue mi-novembre.

### Avenants aux marchés de désamiantage et démolition

Entreprise Kerleroux (démolition) : + 14 577€ HT

Entreprise Liziard (désamiantage) : + 16 365,50€ HT.

Avis unanime du conseil municipal sur ces deux dossiers.

**Rénovation des vestiaires de la salle omnisport du bourg** : choix de l'entreprise chargée du contrôle technique et SPS. Entreprise Veritas : 3700€ HT. Avis unanime du conseil municipal sur ce dossier.

### ÉCHANGE DE TERRAINS AU CARPONT

Dans le cadre de la réalisation du projet d'extension du réseau d'eaux usées, la commune de Plouarzel a proposé au propriétaire de la parcelle cadastrée section YX N°217, située de manière contiguë à la parcelle en cours d'acquisition par la commune (YX n°229p, délibération du conseil municipal du 11 septembre 2017), un échange de terrains de même superficie.

La partie de la parcelle cadastrée section YX N° 229, qui fera partie du domaine privé communal, n'aura pas à faire l'objet d'un déclassement. En conséquence et sous réserve de l'avis de France Domaine, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise l'échange de terrains sans soulte ;
- donne pouvoir au Maire à faire réaliser les travaux de bornage et signer tous les documents nécessaires à cet échange.

### VENTE DE L'ANCIENNE FORGE PEN

Monsieur le Maire présente le projet d'un acquéreur potentiel pour l'ancienne forge Pen. Celui-ci souhaite y implanter une brasserie artisanale.

Considérant que l'ancienne forge (parcelle C 1011) fait partie du domaine privé de la commune et que le bien peut faire l'objet d'une cession à titre onéreux,

Considérant que le prix proposé par la commune est accepté par l'acquéreur, et sous réserve de l'avis de France Domaine, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour poursuivre les démarches de la vente de ce bâtiment au prix de 17 500€, sous réserve de l'implantation d'un commerce. La vente ne pourra être réalisée qu'après dépôt d'un permis de construire et obtention des financements nécessaires à la réalisation du projet.